

<https://enseignants.se-unsa.org/Evaluation-de-l-EPS-au-bac-le-SE-Unsa-obtient-de-nettes-ameliorations>



Évaluation de l'EPS au bac : le SE-Unsa obtient de nettes améliorations !

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : vendredi 14 juin 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique et du bac, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) réuni ce 13 juin s'est prononcé sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'EPS.

Pour rappel, mettant en avant l'absence de concertation préalable sur le projet de texte, le SE-Unsa avait obtenu le report du vote lors du CSE du 16 mai puis avait fait des propositions pour améliorer le texte en vue d'une commission consultative tenue le 5 juin ([relire notre article](#)).

Lors du CSE du 13 juin, le SE-Unsa a pu constater avec satisfaction que l'intégralité de ses demandes d'améliorations avaient été intégrées au texte et que ses propositions de réflexion avaient été prises en compte pour la suite du travail.

Le SE-Unsa obtient un cadre plus lisible et plus cohérent

Afin d'éviter toute confusion entre épreuve et activité, le SE-Unsa avait proposé que les épreuves ne soient pas décrites comme issues des activités mais s'appuyant sur ces dernières.

Ainsi, sur la proposition du SE-Unsa, l'article :

Pour l'enseignement commun, le contrôle en cours de formation s'organise en un ensemble certificatif comportant trois épreuves. Deux d'entre elles au moins sont issues de la liste nationale fixée dans le programme de l'enseignement commun d'éducation physique et sportive, la troisième peut être issue de la liste académique ou de l'activité d'établissement validée par la commission académique. Les trois épreuves doivent obligatoirement relever de trois champs d'apprentissage distincts.

a été remplacé par :

Pour l'enseignement commun, le contrôle en cours de formation s'organise en un ensemble certificatif comportant trois épreuves. Deux d'entre elles au moins s'appuient sur des activités issues de la liste nationale fixée dans le programme de l'enseignement commun d'éducation physique et sportive, la troisième peut s'appuyer sur une activité issue de la liste académique ou sur l'activité d'établissement validée par la commission académique. Les trois épreuves doivent obligatoirement relever de trois champs d'apprentissage distincts.

De même, sur la demande du SE-Unsa, l'article :

Chaque établissement propose à la validation du recteur un projet annuel de protocole d'évaluation qui précise :

- *les épreuves retenues pour l'enseignement commun*
- *le calendrier des épreuves*
- *la déclinaison des référentiels pour chaque APSA(1) choisie par l'établissement, dans le respect du cadre national*
- *la proposition de référentiel pour l'éventuelle activité d'établissement*

a été remplacé par :

Chaque établissement propose à la validation du recteur un projet annuel de protocole d'évaluation qui précise :

- *le calendrier des épreuves*
- *les activités retenues par l'établissement pour l'évaluation de l'enseignement commun (liste nationale, liste académique, éventuelle activité d'établissement)*
- *la déclinaison des référentiels pour chacune de ces activités dans le respect du cadre national d'évaluation*

Évaluation de l'EPS au bac : le SE-Unsa obtient de nettes améliorations !

Le SE-Unsa obtient un cadre plus outillé et plus aidant

Concernant la charge de travail que le projet de texte supposait laisser aux équipes dans la construction des épreuves, le SE-Unsa avait demandé que les référentiels d'évaluation prévus par champs d'apprentissage soient les plus précis possible en termes de critères d'évaluation, de repères d'acquisition et de notation. Ainsi les nouveaux référentiels par champs d'apprentissage proposés par l'IGEN sont aidants et faciles d'utilisation pour les équipes. Ils seront diffusés avant l'été pour permettre aux équipes une année complète de préparation au nouveau cadre d'évaluation.

Des banques d'outils seront aussi mis à la disposition des équipes pour se représenter aisément un référentiel-type à décliner pour toute activité et construire tout type d'épreuve.

La commission académique aura un rôle pédagogique. Par son accompagnement, ses observations et sa régulation, elle aidera les équipes dans la déclinaison de leurs référentiels, et pourra à terme mettre à disposition une bourse d'épreuves.

Les 3 CCF resteront organisés sur l'année de terminale, ce qui représentera un statut dérogatoire au regard des autres disciplines évaluées dès la première.

Le SE-Unsa, seul syndicat à voir ses amendements intégrés au texte, tient à souligner la qualité d'écoute de l'IGEN (2) EPS mais aussi son travail conséquent sur les référentiels en un temps très contraint pour expliciter au mieux sa méthode et ses finalités.

(1) APSA : activité physique, sportive et artistique

(2) Inspection générale de l'éducation nationale